



CRÉATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

AGENT RÉFÉRENT : CÉLINE PINAUD cpinaud@valtom63.fr

TECHNIQUE





POURQUOI?

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique tout en maitrisant les coûts de valorisation et de traitement des déchets ménagers, le VALTOM va réaliser des centrales photovoltaïques au sol sur 4 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de son territoire: Ambert, Clermont-Ferrand, Culhat et Miremont.

Ce projet contribue pleinement à la reconversion de sites ou de parties de sites, dont l'exploitation est terminée (2 sites en fin d'exploitation et 2 en activité).



QUOI?

4 SITES SONT CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- Puy Long sur Clermont Ferrand
- Le Poyet sur Ambert
- Le Milliazet sur Miremont
- Le Bois de l'Aumône sur Culhat





COMMENT? -

Partenariat avec Sergies: En août 2017, la société SERGIES, filiale du groupe Energies Vienne basée à Poitiers, a été retenue par le VALTOM après mise en concurrence, pour réaliser les différentes études (étude d'impact, permis de construire, modification arrêté préfectoral, ...) et déposer un dossier complet en 2019 auprès de la Commission de Régulation et de l'Energie (CRE) pour sélection. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens.

Création de VALTOM Energie Solaire : Le VALTOM s'est associé à la société SERGIES pour créer VALTOM ENERGIE SOLAIRE, une société de projet qui construira et exploitera les 4 sites puydomois (fourniture, exploitation et maintenance des centrales photovoltaïques pendant les 20 prochaines années).





QUAND?

CALENDRIER DU PROJET:

- 100% des projets retenus par la CRE*: 2019 - 2020
 - Création de la société
 VALTOM Energie Solaire :
 25 Février 2020
 - Centrale de Miremont 1^{er} site en travaux : Automne 2020
 - Campagne de financement participatif :

1er semestre 2021

- Mise en service
 Miremont:

 1er trimestre 2021
 - Mise en service autres sites : août 2021



- COMBIEN? -

LE BUDGET GLOBAL DE CE PROJET EST DE 16 MILLIONS D'EUROS :

Ambert : 2 M€

• Clermont-Ferrand : 8 M€

Culhat : 4 M€Miremont : 2 M€

Une partie de ce budget sera assurée par le financement participatif proposé aux habitants du territoire.

Des retombées fiscales sont à prévoir pour les collectivités :

- pour les communautés de communes : CFE et IFER
- pour les communes : taxe d'aménagement et taxe foncière
- pour le département : IFER et taxe d'aménagement.



POUR RÉSUMER

- Surfaces recouvertes par des panneaux solaires : **18 hectares**
- Production totale d'énergie générée : 20 MW
- Coût global du projet : **16 M d'euros**
- Equivalence habitants (hors conso électrique): 9 150